Cahier des charges sur l'entretien et le suivi de la ruche Bee Pass

Contexte

La Gare des Ramières est un lieu de médiation autour de la Réserve Naturelle Nationale des Ramières du Val de Drôme. Elle se situe dans le département de la Drôme le long de la rivière qui porte son nom.

Gérée par la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) depuis 1998, elle a un jardin qui a pour objectifs :

- d'expérimenter et de pratiquer le jardinage naturel ou sauvage, pour entretenir et favoriser une forte diversité biologique, dans un contexte de plantes locales
- de montrer ces pratiques et ses résultats au grand public et au public jeune en particulier.

Présentation de la ruche de la Gare des Ramières

Le thème de la pollinisation des fleurs par les insectes, et ses enjeux, est une priorité pédagogique dans ce jardin. Pour y répondre, la structure s'est dotée en 2016 d'hôtels à abeilles sauvages et d'une ruche pour abeilles sociales, appelée Bee Pass, de la société Abeille et avenir. C'est une ruche pédagogique de proximité dont la planche d'envol est isolée par une colonne en bois. Ainsi, l'entrée et la sortie des abeilles s'effectuent à près de 3m au dessus du sol. Elle offre la possibilité d'observer les abeilles sans les déranger grâce à une fenêtre au niveau de la planche d'envol et 3 autres fenêtres sur le corps de ruche. C'est une ruche pédagogique de proximité dont la planche d'envol est isolée par une colonne en bois. Ainsi, l'entrée et la sortie des abeilles s'effectuent à près de 3m au dessus du sol. Elle offre la possibilité d'observer les abeilles sans les déranger grâce à une fenêtre au niveau de la planche d'envol et 3 autres fenêtres sur le corps de ruche.

Les objectifs de cette ruche vitrée sont :

- d'avoir une accroche pédagogique puissante : l'abeille à miel étant très populaire et attractive pour le grand public, cette ruche est une accroche, une porte d'entrée pour aborder la thématique de la pollinisation des fleurs. Etant bien entendu que l'objectif in fine est de sensibiliser à l'ensemble des pollinisateurs sauvages, des papillons aux osmies.
- d'ordre sécuritaire : cette ruche vitrée permet en toute sécurité pour le visiteur d'observer de prés et longtemps les abeilles, ceci en toute sécurité, en toute autonomie
- de se doter d'un outil pour les groupes et les classes sensibilisées aux enjeux de la biodiversité
- l'objectif n'est pas de produire du miel pour la consommation humaine mais bien d'élever une colonie pour aider ce pollinisateur et le montrer vivant aux différents publics

Conduite de la colonie et obligations de l'apiculteur

Pour respecter le **bien être animal**, la conduite de la colonie sera donc la plus douce possible, avec au minimum les techniques préconisées par le label AB (agriculture biologique), à savoir :

- interdiction de répulsifs chimiques
- l'alimentation artificielle, si nécessaire, de la colonie sera impérativement constituée de miel issu de la même ruche ou de sirop de sucre issu de l'agriculture biologique
- les traitements homéopathiques ou par phytothérapie seront privilégiés

Un **cahier d'enregistrement** physique ou électronique des interventions sera tenu (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) : ce carnet de bord journalier devra préciser les dates d'intervention, la nature des interventions, le suivi sanitaire des abeilles, et tout autre événement observé.

Pour **toute intervention**, un message sera envoyé au référent de la Gare des Ramières auparavant.

L'apiculteur installera dés que possible un nouvel essaim. Lors de la mise en place cet **essaim**, on privilégiera des abeilles douces type Buckfast. Si cet essaim devait disparaître durant la période d'ouverture au public (du 1er avril au 31 octobre), l'apiculteur devra mettre en place un nouvel essaim, à sa charge.

Le matériel, hormis la ruche, la hausse et les cadres ne sera pas fourni par la Gare des Ramières.

Si possible, dans un esprit de partenariat, l'aide d'un agent de la Gare des Ramières sera envisagé, si l'apiculteur le souhaite et si cela facilite la conduite de la ruche.

Pour empêcher les **papillons migrateurs** (sphynx à tête de mort) de pénétrer dans la ruche (risque de mort du papillon), l'apiculteur sera attentif à replacer correctement la grille en haut de la cheminée après ouverture de cette cheminée.

La durée du suivi sera de une année civile, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
Une **attestation de responsabilité civile** sera demandée et fournie à la Communauté de communes du Val de Drôme.

Réponse demandée avant le 1er décembre 2020. Contact :
Stéphane MORINIERE, Gare des Ramières, chemin des fouilles, 26400 ALLEX
smoriniere@lagaredesramieres.com
04 75 41 01 20